

Edité le 14/02/2025

RAPPORT D'ANALYSE N° HY25020059- version 1

Destinataire COMMUNE DE FOUSSEMAGNE MONSIEUR LE MAIRE 11 rue d'Alsace 90150 FOUSSEMAGNE FRANCE

Copie : AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE – CS 90, GRAND BELFORT COMMUNAUTE D
AGGLOMERATION - SERVICE DES EAUX

Demandé par : ARS NFC - C90
Exploitant : GRAND BELFORT COMMUNAUTE D AGGLOMERATION - SERVICE DES EAUX - Hôtel de Ville - BELFORT CEDEX
Motif : CS - CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE

Identification Echantillon n°HY25020059-1

PSV : 0000000068

Nom du PSV : FOUSSEMAGNE

Commune : 090 / FOUSSEMAGNE

Localisation exacte : Mairie, lavabo des toilettes

Type d'eau : T - Eau distribuée après désinfection

Type analyse : D1S

Type de visite : D1

Date et Heure de Prélèvement : 10/02/2025 09:45

UGE : 0017 - GRAND BELFORT COMMUNAUTE D AGGLOMERATION

Installation : UDI - 000039 - FOUSSEMAGNE

Date de réception :	10/02/2025	Type de robinet :	Mélangeur	Observations :
Heure de réception :	12:00	Démontage :	Oui	
Prélevé par :	L. CRISINEL HOLLARD (PMA)	Modalité de prélèvement :	Après purge	
Référence méthode de prélèvement :	FD T90 520 @	Moyen de désinfection utilisé :	Flamme	

Date début analyse : 10/02/2025 13:40

Echantillon n°HY25020059-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
PARAMETRES TERRAIN (mesurés par le préleveur)					
Aspect qualitatif	Normal	qualit.			Observation
Odeur	Normal	qualit.			Observation
Couleur	Normal	qualit.			Observation
Saveur	Normal	qualit.			Evaluation qualitative
Température de l'eau	9	°C		25	Méthode interne
Chlore total	< 0,05	mg/l Cl2			NF EN ISO 7393-2 @
Chlore libre	< 0,05	mg/l Cl2			NF EN ISO 7393-2 @
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,2	unité pH		6.5 à 9	NF EN ISO 10523 @
Température de mesure du pH	16,3	°C			NF EN ISO 10523 @
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Couleur quantitative (sur eau non filtrée)	< 5	mg(pt)/L		15	NF EN ISO 7887
Turbidité	0,95	FNU		2	NF EN ISO 7027-1 @

Echantillon n°HY25020059-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Coliformes	0	n/100ml		0	NF EN ISO 9308-1:2000 @
Dénombrement des bactéries à 22°C	2	n/ml			NF EN ISO 6222 @
Dénombrement des bactéries à 36°C	< 1	n/ml			NF EN ISO 6222 @
Entérocoques	0	n/100ml	0		NF EN ISO 7899-2 @
Escherichia Coli	0	n/100ml	0		NF EN ISO 9308-1:2000 @
Spores germes anaérobies sulfite-réducteurs	0	n/100ml		0	NF EN 26461-2 @
MINERALISATION					
Conductivité ramenée à 25°C	137	µS/cm		200 à 1100	NF EN 27888 @
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (sur échantillon non filtré)	< 0,01	mg/l NH4		0.1	NF T 90-015-2 @

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les prestations couvertes par l'accréditation sont identifiées par le symbole @

(1) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification (LQ)

NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification). NR : non renseigné. NM : non mesuré Pour les résultats des paramètres calculés : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Conclusion :

Eau conforme aux limites de qualité mais non satisfaisante au regard des références de qualité. L'Agence Régionale de Santé vous fera parvenir, le cas échéant, un rapport d'analyse avec un commentaire sanitaire.



Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la santé public. Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités. La température n'est pas couverte par l'accréditation. Pour déclarer ou non la conformité aux spécifications, les incertitudes n'ont pas été explicitement prises en compte. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande. Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. Si le client a assuré le prélèvement, ce rapport concerne les échantillons tels qu'ils ont été reçus. Les données fournies par le client sont identifiées en caractère italique, elles ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire sauf mention contraire, la localisation des points de prélèvement a été définie par le client. Il est rappelé aux clients que pour faire référence à notre accréditation COFRAC, seule la reproduction intégrale du rapport d'essai est autorisée. Le laboratoire vous informe que la gestion des réclamations est décrite dans un processus disponible sur simple demande. Le cas échéant, les réclamations peuvent être transmises par courriel à l'adresse "labo.capm@agglo-montbeliard.fr"

Ameni CHARFI Directrice
Adjointe

